

APPEL D'OFFRES FONDS DE COMMERCE DEPENDANT DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIETE CASA FRANCE

- **Historique et activité :**

LE GROUPE CASA :

Le GROUPE CASA a été créé en 1975, acteur international de l'ameublement, spécialisé dans la vente au détail d'articles de décoration, de linge de maison, de luminaires et de meubles de jardin et de maison.

Le GROUPE CASA est présent en Belgique, au Luxembourg, en France, au Portugal, en Espagne et en Suisse.

Début mars 2025, le Groupe comptait près de 400 magasins répartis dans 9 pays en Europe, en Afrique et aux Caraïbes. Le GROUPE CASA est également présent sur internet grâce à sa boutique en ligne et ses services de Click & Collect et livraison à domicile.

L'activité du GROUPE CASA était pilotée par sa filiale belge CASA INTERNATIONAL NV, qui assurait à la fois la gestion stratégique et administrative du GROUPE CASA, jusqu'à son placement en procédure de faillite belge par jugement en date du 6 mars 2025.

La société CASA INTERNATIONAL NV détenait la marque CASA, qui était utilisée par les autres filiales opérationnelles.

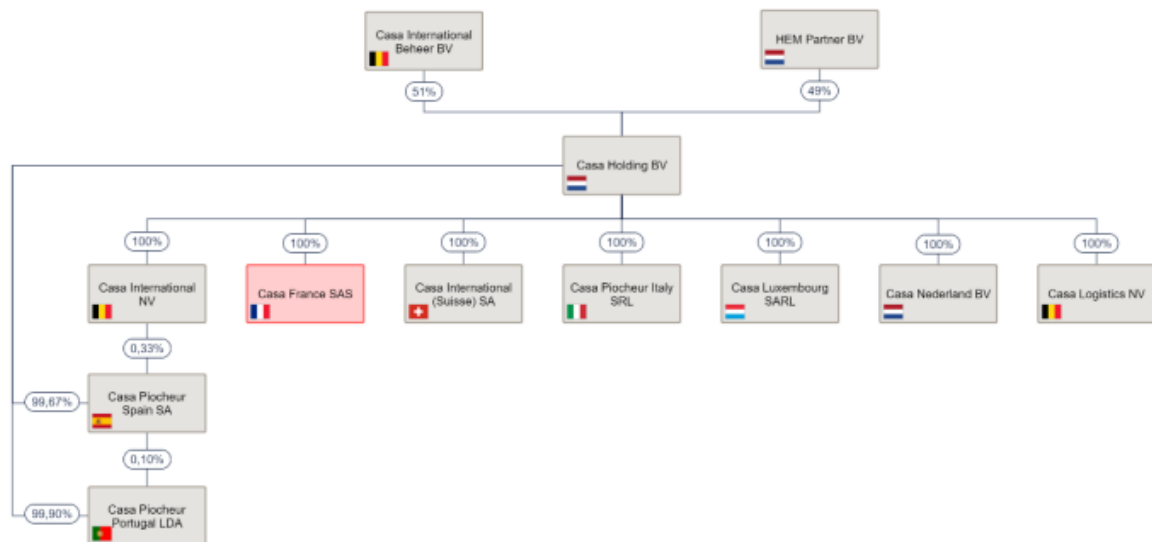
LA SOCIETE CASA FRANCE :

Selon l'extrait KBIS, la société CASA FRANCE a été immatriculée le 4 août 1958, pour exploiter une activité de Commerce de détail d'équipement du foyer.

La société CASA FRANCE est la filiale opérationnelle française du GROUPE CASA.

La société CASA FRANCE compte 145 magasins (comprenant 143 succursales et 2 franchisés) répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, essentiellement dans des parcs commerciaux, mais également en centre-ville et, emploie près de 600 personnes.

L'organigramme du GROUPE CASA se présente comme suit :



A ce jour, la société CASA FRANCE est titulaire de contrats de bail portant sur 143 boutiques et réserves à travers la France.

- **Rappel des procédures :**

Que par jugement en date du 2 avril 2025, le Tribunal de commerce de Bobigny a prononcé le redressement judiciaire de la société CASA FRANCE ayant pour siège social : 18 Avenue Winston Churchill Immeuble Le Chanzy 94220 CHARENTON-LE-PONT et pour activité : Commerce de détail d'équipement du foyer.

Que ce même jugement a désigné :

- En qualité de juge commissaire : Monsieur Sarhan CHAARI ;
- En qualité d'administrateurs judiciaires, avec pour mission d'assister le débiteur :
 - o La SELARL AJ ASSOCIES prise en la personne de Maître Nicolas DESHAYES ;
 - o La SELARL EL BAZE CHARPENTIER prise en la personne Maître Jonathan EL BAZE;
- En qualité de mandataires judiciaires :
 - o La SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Charles-Axel CHUINE ;
 - o Maître Alain François SOUCHON
- En qualité de commissaire de justice : la SCP TOUATI – DUFFAUD.

Que seule la délégation CGEA de l'Ile de France Est a été désignée aux fonctions de contrôleur dans le cadre de procédure,

Que par jugement en date du 27 juin 2025, le Tribunal de commerce de Bobigny a converti la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire et a désigné aux fonctions de coliquidateurs judiciaires :

- La SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Charles-Axel CHUINE ;
- Maître Alain François SOUCHON

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de présentation établi concernant les actifs restant dépendant de la société CASA FRANCE en liquidation judiciaire.

La date limite de dépôt des offres a été fixée au 21 juillet à 15 heures entre les mains de la SAS ID FACTO, commissaire de justice sis 41 avenue Thiers 93340 LE RAINCY.

Les annexes au dossier de présentation sont disponibles en data room.

Étapes pour accéder aux documents contenus dans la data room :

1) Création de vos identifiants en suivant les liens susvisés :

https://dataroom.asteren.fr/_ca136bc3b02b196d0cc3fc3eb1ac8189a1d89e90

2) Réception d'un courriel avec vos identifiants de connexion à l'espace data room (vérifier dans les spams)

3) Renseigner vos identifiants sur l'espace data room au lien suivant : <https://dataroom.asteren.fr/>

4) Engagement de confidentialité à remplir en ligne (merci de vous munir de votre pièce d'identité) lequel vous sera, une fois validé, adressé par courriel (vérifier dans les spams)

5) Accès donné à la data room pour consulter les pièces du dossier

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à nous contacter aux adresses suivantes :

e.kerr@asteren.fr ; creteil@etude-souchon.com ; jb.verrecchia@asteren.fr ; mg.toussaint@asteren.fr

**DOSSIER DE PRESENTATION
CAHIER DES CHARGES POUR DEPOT D'OFFRES
DE LA SOCIETE CASA FRANCE**

Conformément aux dispositions des articles L.642-19, L.642-22 et R.641-30 du Code de commerce, il est envisagé de procéder à la cession des actifs suivants :

Fonds de commerce de la société CASA FRANCE
Sis 18 avenue Winston Churchill Immeuble Le Chanzy – 94220 Charenton-le-Pont

LE PRESENT DOCUMENT A ETE ETABLI AU VU DES ELEMENTS ET INFORMATIONS RECUS A CE JOUR SANS QUE LE REDACTEUR PUISSE EN GARANTIR L'EXHAUSTIVITE ET SANS QUE LA RESPONSABILITE DU LIQUIDATEUR PUISSE ETRE ENGAGEE POUR TOUTE INEXACTITUDE ET/OU ERREUR CONTENUE DANS LES ELEMENTS QUI LUI ONT ETE FOURNIS.

Date limite de dépôt des offres le 21 juillet 2025 à 15 heures

Entre les mains de SAS ID FACTO, commissaires sis 41 avenue Thiers 93340 LE RAINCY

➤ **Session 1 :**

Audience d'ouverture des plis le mercredi 23 juillet 2025 de 9 heures 30 à 11 heures

➤ **Session 2 :**

Audience d'ouverture des plis le mercredi 23 juillet 2025 de 11 heures à 12 heures 30

➤ **Session 3 :**

Audience d'ouverture des plis le mercredi 23 juillet 2025 de 13 heures 30 à 15 heures

➤ **Session 4 :**

Audience d'ouverture des plis le mercredi 23 juillet 2025 à partir de 15 heures

- **Activité exercée :** Commerce de détail d'équipement du foyer.
- **Le fonds de commerce se compose des éléments suivants :**

Éléments incorporels :

✓ **Baux : 143**

Numéro (référence interne CASA)	Ville local	Adresse
325	ANNEMASSE	Ensemble immobilier sis à VILLE LA GRAND Zone dite "La cambette des Mouilles", 74100 , ANNEMASSE (Haute-Savoie)
136	VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	1313 Route de Frans, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
877	VAL THOIRY	Zac Val Thoiry-Rue Pré de Fontaine, 01710 THOIRY
443	MOULINS YZEURE	67 rue des Epoux Contoux et 174 route de Lyon, Centre commercial Cap Sud, , 03400 YZEURE
441	L'ISLE D'ADAM	Centre Commercial « LE GRAND VAL », ZAC du Pont des Rayons, 95290 L'ISLE ADAM
250	SALON DE PROVENCE	9207 Bd de la Reine Jeanne, 13300 SALON-DE-PROVENCE
734	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	ZAC De la Laouve Zone Artisanale Lauve, 1 Rue du Coudoulet, 83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME
175	NICE LINGOSTIERE	Centre Commercial Lingostière, à proximité de la Route Nationale 06000 NICE ALPES MARITIMES
837	VILLENEUVE LOUBET	Lieudit « Les Cavaliers » - n° 1540 RN7 06270 VILLENEUVE-LOUBET
372	SAINTE MAXIME	Centre Commercial Champion "Le Préconil" Lieudit "La Baumette" Route du Muy - 83120 SAINTE-MAXIME
131	ST AMAND LES EAUX	Monts des Bruyères Sud, 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX
426	AGEN BOE	ZAC LAMOTHE MAGNAC, 2 allée Joseph Lacroix, 47550 BOE
851	BORDEAUX MÉRIGNAC	10 rue Georges Ohm, 33700 MÉRIGNAC
876	ST MÉDARD EN-JALLES BORDEAUX	Lieu-dit Gajac, Av. René Descartes, 33160 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
160	SAINTES	ZAC « LA CHAMPAGNE SAINT GEORGES », 7 rue du Champ de Tir, 17100 SAINTES
772	SAINT JEAN DE LUZ	2 Av. Argi Eder, 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ
645	ALBI	Z.A.C FONLABOUR, 81000 ALBI RN 88
110	SAINT JEAN DE VEDAS	Galerie St Jean – RN 112 - Route de Sète 34430 SAINT-

		JEAN-DE-VÉDAS
226	TOULOUSE LABEGE	Parc Commercial Labège Innopole 108 place du commerce 31670 LABÈGE
882	TOULOUSE CENTRE	19 rue du puits Clos, 31000 TOULOUSE
796	COLMAR HOUSSEN	Zone d'aménagement concerté dû, 2 Rue du Parc, 68125 HOUSSEN
129	DINARD	Zac La Ville Es Meniers route Bords de Rance, 35730 PLEURTUIT
784	RENNES SAINT GREGOIRE	Angle 2 rue de la Longeraie & 11 rue du Chesnay Beauregard 35760 SAINT-GRÉGOIRE
835	LORIENT LANESTER	340 Rue Andrei Sakharov, 56600 LANESTER
378	ANGERS EST	Centre commercial ESPACES 49, Z.A.C. de MONTREJEAU 75 Av. Montaigne, 49000 ANGERS
895	CHALLANS	Zone Commerciale de la Juisière Rue Albert Camus, 85300 CHALLANS
181	LA ROCHE SUR YON	Rue des Flâneries, Centre Commercial Les Flâneries 85000 LA ROCHE SUR YON
327	NANTES BASSE GOULAIN	Centre commercial POLE SUD Lieu-Dit Les Chalonges Route de Clisson, 44115 BASSE GOULAIN
162	NANTES SAINT HERBLAIN	345 Rte de Vannes, 44800 SAINT-HERBLAIN
697	CHALON SUR SAÔNE	ZAC LES PORTES dû SUD 6 rue René Cassin, 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
891	MONTBELIARD	ZAC du Pied des Gouttes, 25200 MONTBELIARD
624	ABBEVILLE	Parc d'Activités de VAUCHELLES LES QUESNOY - 80132 VAUCHELLES LES QUESNOY
410	COMPIEGNE	1 rue Ferdinand de Lesseps, ZAC des Mercières, 60200 COMPIÈGNE
248	CREIL SAINT MAXIMIN	Parc d'activités des Haies, RN 16, 60740 SAINT MAXIMIN
362	DUNKERQUE	Centre Commercial Cora 49 Rue Eugène Pottier, 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE
840	VILLENEUVE D'ASCQ	14 Av. de l'Avenir, 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ
202	SAINT-BRIEUC	Lotissement du plateau de Langueux, 15 Rue Fulgence Bienvenue, 22360 LANGUEUX
829	QUIMPER	Centre Commercial CARREFOUR KERDRÉZEC, 11 rue dû Poher 29000 QUIMPER
857	LANNION	Route de Perros Guirec, 22300 LANNION
375	LORIENT	92-94 Rue du Colonel Muller - ZAC Carrefour 56100 LORIENT
341	VANNES	Zone commerciale de Luscanen - 56880 PLOEREN
615	DREUX NORD	Les Coralines Zone Commerciale, 14 c Rue Henry Potez,

		28100 DREUX
647	MONTARGIS AMILLY	850 rue de l'Europe, 45200 AMILLY
862	BEAUNE	Centre Commercial Saint Jacques 9 avenue du Général De Gaulle 21200 BEAUNE
884	MACON SUD	89/91 Rte de Lyon, 71000 MÂCON
874	NEVERS	30 Bd dû Grands-Prés-des-Bordes, 58000 NEVERS
254	PONTARLIER	61 Rue de la République, 25300 PONTARLIER
205	DIEPPE	39 Rue de la Barre, 76200 DIEPPE
420	FRANQUEVILLE	ZAC La Mare Thierry - Ilot ZB, 27020 FRANQUEVILLE
811	LE HAVRE	22 rue Casimir Périer, 76600 LE HAVRE
116	ALBERTVILLE GILLY	Zone Artisanale Le Grand Pré, 73200 GILLY-SUR-ISÈRE
182	AIX LES BAINS	Bauges Route des Bauges, 55 Rue des Allobroges, 73100 Grésy-sur-Aix
777	AMBÉRIEU	Zone Commerciale de l'Aviation, 01500 AMBERIEU EN BUGEY (Ain) Lieu Dit Terreau le Marais
773	RIOM	Route de Volvic, Lieu-dit "Les Gardelles", MALAUZAT (63200)
447	AUBENAS	Quartier de Ponson, ZAC dû Moulon, 07200 AUBENAS
898	MONTELMAR	Avenue de Gournier, Zone Industrielle de Montélimar (26200), Les Blaches dû Couchant
112	BOURG EN BRESSE	Pôle Commercial Cap Emeraude, 421 Av. François Pignier, 01000 BOURG-EN-BRESSE
822	LE PUY BRIVES-CHARENSAC	70 Av. Charles Dupuy, 43700 BRIVES-CHARENSAC
794	CHAMNORD (CHAMBERY)	Centre Commercial CHAMNORD 250 Rue Eugène Ducretet, 73000 CHAMBÉRY
222	GRENOBLE LES CLERCS	CARRE DES CLERCS' 2 bis, rue Lafayette 38000 GRENOBLE
191	EPAGNY	9 rue des roseaux 74330 ÉPAGNY
328	L'ISLE D'ABEAU	Centre Commercial Carrefour l'Isle d'Abeau Zac St Hubert, Zac Saint Hubert, 30 Rue des Sayes, 38080 L'ISLE-D'ABEAU
841	LYON BEYNOST	Centre commercial leclerc ZAC des Baterses, 01700 BEYNOST.
244	LYON CALUIRE	Centre commercial Auchan 10, Petit Chemin 69300 CALUIRE- ET-CUIRE
616	OYONNAX ARBENT	Allée des Fleurs, Centre Commercial, 01100 ARBENT
155	ROANNE	ZAC Espace St. Louis, 1 Rue Alexandre Raffin, 42300 ROANNE

147	TIGNIEU-JAMEYZIEU	Centre Commercial Place du Dauphiné 25 Rue du Dauphiné, 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU
831	VALENCE NORD	ZAC des Couleures, All. Joseph Vallot, 26000 VALENCE
709	VALENCE ST PERAY	Centre Commercial les Murets II, 1020 Av. Gross Umstadt, 07130 SAINT-PÉRAY
921	VOIRON	Parc commercial des Blanchisseries - Bâtiment 2 - Étage - 2 rue Jean Monnet, 38500 VOIRON
603	ANNECY SEYNOD	Parc d'activités ZAC DE PERIAZ, 71 boulevard Costa de Beauregard, 74600 SEYNOD
312	THONON LES BAINS	ZA de Marclaz Espace Léman 2, 12 rue du Pamphiot , 74200 THONON LES BAINS
815	SAINT ETIENNE NORD	RN 82, 108 D1082, 42580 L'ÉTRAT
195	PARIS SAINT LAZARE	Centre commercial 92 rue Saint Lazare 75009 PARIS
605	VILLIERS SUR MARNE	ZAC des portes de Villiers 94350 VILLIERS SUR MARNE
551	BOULOGNE BILLANCOURT	6 boulevard Jean Jaurès, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
229	LEVALLOIS-PERRET	60, rue du Président Wilson - 56, rue du Président Wilson - 97- 99-101, rue Louis Rouquier et 27-29-31-33, rue Rivay, 92300 LEVALLOIS-PERRET
365	LES CLAYES SOUS BOIS	Zone commerciale Alpha Park, 78 avenue Henri Barbusse, 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS
108	HOUILLES	95 Bd Jean Jaurès, 78800 HOUILLES
376	CORBEIL ESSONNES	Centre commercial EXONA 24 av Paul Maintenant, 91100 CORBEIL ESSONNES
374	COULOMMIERS	36 Rue du Grand Morin 77120 COULOMMIERS
855	FRESNES	14 Rue des Jachères, 94260 FRESNES
786	PARIS CONVENTION	11 rue Olivier de Serres, 75015 PARIS
189	PARIS PASSY	50 rue de Passy, 75016 PARIS
818	PARIS ST ANTOINE	76/78 rue Traversière et 12 rue de Prague, 75012 PARIS
834	VILLEBON SUR YVETTE	Parc d'Activités Commercial VILLEBON 2, Zone « lieudit les Tournelles », Local n° 270, 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
883	VENELLES	12, Avenue de la Grande Begude, Quartier des Quatre Tours, 13770 VENELLES
820	AIX EN PROVENCE	75 rue des Cordeliers, 13100 AIX EN PROVENCE
875	TOULON OLLIOULES	Quartier Lagoubran 83190 TOULON OLLIOULES
893	ARLES	Lotissement CITERAMA, Quartier de Fourchon, ZAC de Fourchon, 13200 ARLES
845	PUGET-SUR-ARGENS	Quartier Les Barestes, Lotissement La Tuilière RN7, 83480 PUGET-SUR-ARGENS
180	AVIGNON CENTRE	16 Rue dû Vieux Sextier, 84000 AVIGNON

326	AVIGNON VEDÈNE	Shopping Centre, Forum Commercial BULD' AIR, 130 Chemin dû Pont Blanc, 84270 VEDÈNE
227	MARSEILLE VALENTINE	117 Traverse de la Montre, Quartier la Valentine, Centre Commercial « Grand V », 13926 MARSEILLE CEDEX 11
253	CANNES MANDELIEU	Parc d'Activité de l'Echangeur – Bâtiment « Les Capucines », Lot n°16 - 1er étage - 06210 MANDELIEU
369	LA CIOTAT	Centre Commercial « Ancre Marine » situé Chemin du Puits de Brunet à LA CIOTAT (13600)
152	GRASSE	1290 Route de la Paoute, 06130 LE PLAN DE GRASSE
830	ISTRES	Zone d'aménagement concerté Cognets Sud, 13800 ISTRES
863	PERTUIS	42 Lieu dit Les Bertranès, 84120 PERTUIS ROUTE D'AIX
848	TOULON LA VALETTE du VAR	Lotissement d'activité économique CASTEL Les Espaluns, Av. de l'Université, 83160 LA VALETTE-du-VAR
193	TRANS EN PROVENCE	Lotissement commercial dû Plan Quartier dû PLAN - 83720 TRANS EN PROVENCE
196	ANGOULEME	15-17 rue René Goscinny 16000 ANGOULÈME
774	BERGERAC	Zone Commerciale La Cavaille Nord, Rte de Bordeaux, 24100 BERGERAC
122	BIGANOS	Parc Commercial - Les Portes dû Delta - Zone d'activités PONT NEAU, 33380 BIGANOS
828	BORDEAUX GD TOUR (SAINTE-EULALIE)	PARC D'ACTIVITÉS COMMERCIAL GRAND'TOUR, Bordeaux Grand Tour, 33560 SAINTE-EULALIE
608	BRIVE MAZAUD	Rue Armand Sourie, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
807	LA TESTE DE BUCH	20 avenue de Verdun La TESTE 33260 BUCH
176	LA ROCHELLE	Route nationale 22, 17138 PUILBOREAU
859	SAINT PAUL LES DAX	Centre Commercial le Grand Mail le Grand Mail Route, Lo Mont, 40990 SAINT-PAUL-LÈS-DAX
125	LE PIAN MEDOC	74 route de Pauillac 33290 LE PIAN MEDOC
115	LIMOGES NORD	Family Village Limoges, rue Amédée Gordini, 87280 LIMOGES
627	MARMANDE	Av. François Mitterrand, 47200 MARMANDE
230	MONT DE MARSAN	Centre Commercial Grand Moun 200 Bd Oscar Niemeyer, 40280 SAINT-PIERRE-du-MONT
843	NIORT	ZI Niort Souche, Rue Robert Turgot, 79000 NIORT
707	PAU LESCAR	16 Av. André Marie Ampère, 64230 LONS
161	POITIERS ST BENOIT	11 rue du Clos Marchand 86280 POITIERS ST. BENOÎT
609	TULLE	CENTER COMMERCIAL CITÉA, Quai Victor Continsouza, 19000 TULLE

735	ROYAN VAUX SUR MER	Centre commercial Val lumière, 17640 VAUX SUR MER
142	ANGLET	62 Rue des Pontots, 64600 ANGLET
783	TOULOUSE COLOMIERS	ZAC dû Perget, 31100 COLOMIERS
371	ALES	480 avenue Olivier de Serre 30100 ALES
165	RODEZ	Espace Commercial St. Marc Les 4 Saisons 12850 ONET-LE-CHÂTEAU
781	AVIGNON LES ANGLES	ZAC Grand Angles Activités 150, Avenue de Grand Angles - Lieudit La Dinarelle, 30133 LES ANGLES
782	MONTAUBAN	510 Route du Nord Lieudit Ramier Zone Futuropole 82000 MONTAUBAN
770	CARCASSONNE	Zone ferraudière, 1 Rue Juliette Costeplane, 11000 CARCASSONNE
1120	NARBONNE	21 Rue Demoge, 11100 NARBONNE
367	NÎMES VIGNOLLES	ZAC du Mas de Vignoles, Centre Commercial Carré Sud, 148 Rue Jean Lauret, 30900 NÎMES
382	PERPIGNAN CANET EN ROUSSILLON	CENTRE COMMERCIAL des Alizées, 4 Rue Eole, 66140 CANET-EN-ROUSSILLON
219	TOULOUSE GRAMONT	23 Chemin de Gabardie, 31200 TOULOUSE
220	BEZIERS	8 rue de la Giniesse, 34500 BEZIERS
154	PERPIGNAN RIVESALTES	Parc d'activités commerciales "CAP ROUSSILLON", 66600 RIVESALTES
138	TOULOUSE PORTET	14 Bd de l'Europe, 31120 PORTET-SUR-GARONNE
330	THONVILLE	3 rue Jean Vigo - Z.I. VAL MARIE - 57100 THIONVILLE
190	HAGUENAU	Zone Industrielle et Commerciale "AUCHAN", lieudit "Kuttler", 67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
607	EPERNAY PIERRY	Centre commercial E. Leclerc, PAC "les Forges, Chem. Des Forges, 51530 PIERRY
213	NANCY	6-8 place Henri Mengin, 54000 NANCY
844	SARREGUEMINES EST	ZAC, Rue des Bouleaux, 57200 SARREGUEMINES
780	STRASBOURG LA VIGIE (OSTWALD)	Centre Commercial LA VIGIE 9, rue Ferdinand Braun, 67540 OSTWALD
170	VILLERS SEMEUSE	ZAC Des Ayvelles, D764B, 08130 VILLERS-SEMEUSE
273	VENDENHEIM	2 Rue Transversale C 67550 VENDENHEIM
321	ANGERS BEAUCOUZÉ	Centre Commercial L'ATOLL L'Atoll Ecoparc dû Les Buissons, 49070 BEAUCOUZÉ
379	LE MANS RUAUDIN	1 Boulevard des Hunaudières, Family Village Les Hunaudières, 72230 RUAUDIN
733	CHOLET ECUYERES	Zone d'aménagement concertée de l'Ecuyère Rue Sorel Tracy 49300 CHOLET

NB : Les annexes et notamment le tableau détaillé des baux sont disponibles en data room

LES ACQUEREURS POTENTIELS SONT EXPRESSEMENT INVITES A PRENDRE CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES CLAUSES DU CONTRAT DE BAIL JOINT EN ANNEXE ET NOTAMMENT LES EVENTUELLES CLAUSES DE SOLIDARITE, PREEMPTION ET DE CAUTION.

LES ACQUEREURS POTENTIELS DOIVENT ACCEPTER DE LAISSER L'ACCES AUX LOCAUX EN VUE DE LA REALISATION DE L'ACTIF CORPOREL PAR LA LIQUIDATION JUDICIAIRE.

L'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle s'il y a lieu de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours, voire d'un éventuel renouvellement du contrat de bail et fera d'une manière générale son affaire personnelle de la situation locative.

NB : si la clause de solidarité cédant/cessionnaire n'apparaît pas opposable à la liquidation judiciaire, la clause de solidarité cessionnaire/cédant est reconnue opposable au cessionnaire.

cf. Arrêt de la cour de cassation du 27/09/2011 : « il résulte de la combinaison des articles L. 641-12 et L. 642-19 du code de commerce, dans leur rédaction antérieure à l'ordonnance du 18 décembre 2008 et 1134 du code civil, qu'en cas de liquidation judiciaire, la cession du droit au bail se fait aux conditions prévues par le contrat à la date du jugement d'ouverture, à l'exception de la clause imposant au cédant des obligations solidaires avec le cessionnaire ; qu'ayant relevé que les deux baux annexés à l'acte de cession du fonds de commerce, prévoient que "le cessionnaire sera dans tous les cas, du seul fait de la cession, garant du paiement par le preneur de la totalité des sommes dues au titre du présent bail par ledit preneur à la date de la cession", l'arrêt en déduit, à bon droit, que les bailleurs étaient fondés à se prévaloir de ces stipulations contractuelles, peu important qu'elles n'aient pas été reproduites dans l'ordonnance du juge-commissaire autorisant la cession. ».

✓ Clientèle

La clientèle et l'ensemble des éventuels contrats et fichiers attachés aux activités de la société CASA FRANCE.

- Les candidats acquéreurs devront déclarer s'engager à faire leur affaire personnelle de toutes les formalités auprès de la CNIL le cas échéant, et ce, sans recours contre la liquidation judiciaire.
- Les candidats devront faire leur affaire personnelle de la poursuite/reprise des contrats conclus entre la société en liquidation judiciaire et ses clients, le cas échéant.

NB 1 : Ce type de fichier contient des données personnelles, comme le nom et le prénom ou encore l'adresse postale des personnes enregistrées dans la base de données, dès lors, sa transmission ne peut se faire que sous réserve de respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Par ailleurs, seules les données des clients qui ne se sont pas opposés à la transmission de leurs données ou qui y ont consenti peuvent être vendues (art. 6 et 7 du RGPD).

Les conditions de transmission et de remise des données entre le vendeur et l'acquéreur devront s'effectuer de façon à garantir la sécurité et la confidentialité des données.

De surcroît, l'acquéreur devra informer les personnes, dès que possible et, au plus tard, dans un délai d'un mois sauf si les personnes ont déjà reçu les informations nécessaires, de la source des données, c'est-à-dire le nom de la société à l'origine de la vente du fichier client (art. 12 à 14 RGPD).

Quel que soit le canal de prospection utilisé, chaque sollicitation devra permettre aux personnes d'exprimer, si elles le souhaitent et par un moyen simple, leur refus de recevoir de nouvelles sollicitations (art. 21 RGPD).

Le bénéfice des contrats et fichiers fournisseurs, dans la limite de leur transmissibilité ou de l'accord des co-contractants, sous toutes réserves.

D'une manière générale, tous les documents commerciaux et techniques liés à l'activité de l'entreprise, non soumis à l'accord de co-contractant du fait de leur confidentialité, inscrit ou non dans sa comptabilité, sans que la liquidation ne puisse en garantir leur existence ou le contenu.

Tous les candidats sont informés qu'ils devront faire leur affaire personnelle de toute poursuite de contrat et doivent s'assurer de leur transmissibilité.

S'agissant d'installations classées :

En cas de reprise de l'activité, en totalité ou en partie, par une autre personne morale, celle-ci devra adresser une demande d'autorisation de changement d'exploitant en justifiant qu'elle dispose des capacités techniques et financières suffisantes pour exploiter correctement les installations classées concernées, et ce sans porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement, des garanties financières étant le cas échéant à prévoir pour cette poursuite d'exploitation.

Les candidats devront s'engager à faire leur affaire personnelle des obligations en matière environnementale relatives notamment aux ICPE, et de l'enlèvement des produits polluants, le cas échéant.

Éléments corporels :

Les actifs matériels et mobilier tels qu'inventoriés par la SCP TOUATI – DUFFAUD, Commissaire de justice, à l'exception des biens susceptibles de revendication, du stock et du matériel roulant (cf inventaire établi dans le cadre du redressement judiciaire en pièce-jointe).

Le récolement d'inventaire sera adressé aux candidats dès son établissement et sa communication par le commissaire de justice.

L'acquéreur prendra les actifs en l'état et fera son affaire personnelle s'il y a lieu de la mise en conformité au regard de la réglementation applicable en cours.

L'acquéreur prendra les actifs et notamment les locaux en l'état et stipulera expressément son affaire personnelle s'il y a lieu de la mise en conformité de ces derniers au regard de la réglementation applicable en vigueur.

AVERTISSEMENT

Sont exclus du périmètre de reprise tout actif soumis à revendication.

○ **Renseignements relatifs au personnel :**

Nombre total de salariés à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire : 672

Afin de préserver les droits des salariés vis-à-vis de la garantie du CGEA ILE DE FRANCE (UNEDIC AGS), les licenciements pour motifs économiques sont en cours depuis le prononcé de la liquidation judiciaire.

Le candidat devra déclarer faire son affaire de toute priorité de réembauchage.

Nous vous rappelons à toutes fins ci-dessous les règles édictées par le code du travail (articles L.1224-1 et L.1224-2) :

Article L.1224-1 du code du travail :

Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.

Article L.1224-2 du code du travail :

Le nouvel employeur est tenu, à l'égard des salariés dont les contrats de travail subsistent, aux obligations qui incombent à l'ancien employeur à la date de la modification, sauf dans les cas suivants :

1° Procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire ;

2° Substitution d'employeurs intervenue sans qu'il y ait eu de convention entre eux-ci.

Le premier employeur rembourse les sommes acquittées par le nouvel employeur, dues à la date de la modification, sauf s'il a été tenu compte de la charge résultant de ces obligations dans la convention intervenue entre eux.

Objet et usage du présent document

Le présent dossier de présentation a été établi afin de permettre aux éventuels candidats repreneurs de préparer les offres de reprise qu'ils pourront formuler.

Il ne peut être utilisé à d'autre fin que la préparation et la présentation d'un projet de reprise, ni communiqué à quelque tiers que ce soit sans autorisation préalable du mandataire judiciaire.

La communication du présent document implique l'engagement du destinataire à tenir en permanence confidentiel l'ensemble des informations qu'il contient, ainsi que toutes autres données ou documents de quelque nature que ce soit qui lui ont été ou lui seraient communiqués ultérieurement.

Seul le destinataire et ses conseils sont autorisés à prendre connaissance de ce document.

Information des candidats repreneurs

L'information contenue dans ce document est sélective et sera éventuellement sujette à actualisation, modification ou complément. Par conséquent, cette information n'est pas exhaustive et n'a pas la prétention de rassembler tous les renseignements qu'un acquéreur potentiel pourrait désirer recevoir.

Tout acquéreur potentiel doit donc réaliser ses propres investigations, afin de former son propre jugement, sur l'information contenue dans ce document et s'entourer de conseils professionnels adéquats, afin de tenir compte de toutes les conséquences financières, légales, sociales et fiscales de l'acquisition de tout ou partie de l'entreprise.

Si vous souhaitez prendre connaissance d'autres éléments (bilans, inventaire, contrats en cours, etc....), il convient d'en formuler expressément la demande auprès de nos services. Ils vous seront communiqués sous réserve que nous les ayons en notre possession.

Nous attirons enfin votre attention sur le droit de préemption des communes prévu par la loi 2005-882 du 02 août 2005 et son décret d'application 2007-1827 du 26 décembre 2007.

Il s'applique aux fonds de commerce et artisanaux compris dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité délimité par délibération motivée du conseil municipal.

Sous réserve pour la commune d'avoir délimité sur son territoire un tel périmètre, elle dispose de 30 jours à compter de l'ordonnance pour notifier par LRAR sa décision de substituer à l'acquéreur.

Ce dossier ne confère aucun mandat à son destinataire.

Tout actif peut être consulté librement sur le site du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires www.ajmj.fr, portail Actifs ou sur le site www.asteren.fr

Les apporteurs d'affaires et conseils (autre qu'avocats) seront tenus de produire leurs mandats ainsi que leur carte professionnelle et ne seront pas autorisés à faire de l'affichage sur les lieux.

Le montant des honoraires de toute nature et commissions d'agence(s), ou d'apporteurs d'affaires et leur(s) bénéficiaire(s) devront figurer dans la « déclaration d'indépendance et de sincérité du prix ».

**POUR ETRE RECEVABLES,
LES OFFRES D'ACQUISITION DEVRONT ETRE CONFORMES
AUX PRESCRIPTIONS DU PRESENT CAHIER DES CHARGES.**

I - Contenu de l'offre

1) L'offre de reprise

- **Périmètre de la reprise**

- **Les actifs repris** : L'offre doit indiquer les éléments corporels et/ou incorporels repris. En cas de reprise de plusieurs actifs, le repreneur devra indiquer si l'offre est divisible ou non.
- **Les contrats repris**

- **Une offre ferme et définitive**

L'offre doit être ferme et définitive, en ce sens qu'elle ne peut être assortie d'aucune condition suspensive, résolutoire ou autre, de nature à faire obstacle à la réalisation de la cession.

L'offre ne pourra comporter aucune autre clause que celles stipulées dans le présent cahier des charges.

- **Les revendications**

Nous attirons votre attention sur le fait que des revendications portant sur des biens meubles peuvent intervenir dans les 3 mois courant à compter de la publication du jugement d'ouverture au B.O.D.A.C.C. par application de l'article L.624-9 du Code de commerce.

L'offre doit comporter l'accord express du candidat pour conserver les stocks présents sur place et autoriser la liquidation judiciaire à réaliser une vente sur place le cas échéant,

2) Précisions sur le candidat à la reprise

- **Personne physique**

La personne physique se portant acquéreur doit fournir des renseignements précis sur son identité :

- Nom Prénoms
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Lieu de résidence

Une photocopie de la carte d'identité devra être jointe à l'offre de reprise.

- **Personne morale**

La société se portant acquéreur devra fournir des informations quant à sa structure :

- Composition du capital social
- Principaux actionnaires / associés
- Activité
- Chiffre d'affaires
- Résultats

Les statuts et un extrait Kbis de la société daté de moins de 3 mois devront être joints à l'offre.

Si la société est en cours de constitution, l'état civil des futurs porteurs ou actionnaires ainsi que leur participation dans le capital devra être précisé, une clause de substitution en termes généraux n'étant pas admise.

Le repreneur devra de manière synthétique présenter son projet économique rattaché à l'achat de l'actif. Il convient que soit également précisée l'adresse mèl de contact du candidat à la cession.

- **Déclaration d'indépendance et de conformité à l'article L.642-3 du Code de commerce**

Le repreneur devra joindre à son offre la déclaration annexée au présent dossier après l'avoir dûment remplie, datée et signée.

INFORMATION

Le candidat dont le mandataire aura procédé à l'affichage sauvage verra son offre refusée.

3) Le prix

- ***Il doit être déterminé***

L'offre de reprise doit comporter un **prix en euro** ferme et définitif proposé par le repreneur.

Le prix mentionné doit être stipulé « net vendeur » :

L'acheteur prendra à sa charge le remboursement ou la reconstitution du dépôt de garantie, les droits, les frais et honoraires afférents à la cession, ainsi que le cout de la procédure de purge des inscriptions existant sur le fonds de commerce, dont il fera son affaire.

- ***Ventilation du prix entre les éléments repris***

La décomposition du prix entre chacun des éléments corporels, incorporels et du stock, le cas échéant, doit apparaître **distinctement** et clairement dans l'offre de reprise.

- ***Garantie***

Un chèque de banque libellé à l'ordre de la SELARL ASTEREN devra obligatoirement être joint à l'offre :

- ✓ couvrant l'intégralité du prix proposé, si celui-ci est inférieur ou égal à 100 000€,
- ✓ couvrant 50% du prix proposé, si celui-ci est supérieur à 100 000€.

Les chèques remis à l'appui de l'offre seront consignés par l'exposant(e) et feront l'objet d'une restitution, pour les candidats non retenus, dès signature de l'ordonnance du juge-commissaire.

Les règlements par chèques tirés sur l'étranger (en devise étrangère ou euro) ne sont plus acceptés. Pour des paiements de l'étranger, seul un virement international ou SEPA sera accepté.

4) Remboursement du dépôt de garantie au contrat de bail

L'acquéreur devra rembourser en sus du prix offert entre les mains de la SELARL ASTEREN es qualité de liquidateur chaque dépôt de garantie tel que prévu dans le contrat de bail.

5) Les attestations à joindre impérativement au dossier

- La déclaration d'indépendance et de sincérité de prix
- La déclaration d'origine des fonds (personne morale ou personne physique)

II - Les étapes de la procédure

1) Le dépôt de l’offre

Toute proposition d’acquisition devra être déposée préalablement sous pli cacheté en l’Etude de la **SAS ID FACTO, commissaires sis 41 avenue Thiers 93340 LE RAINCY**, avant le **21 juillet 2025 à 15 heures** et selon les modalités suivantes :

- Remise des offres en précisant sur l’enveloppe l’adresse du fonds de commerce.

L’offre doit être impérativement accompagnée du mandat de représentation du candidat ayant formulé l’offre avec les justificatifs y afférents (mandat ad litem pour les avocats, mandat, n° de carte professionnelle...).

2) Audience d’ouverture des plis déposés

L’ouverture des plis qui auront été déposés aura lieu au Tribunal de commerce Bobigny 1/3 rue Michel de l’Hospital 93008 Bobigny en présence du juge-commissaire, du greffier et du commissaire de justice qui en dressera un procès-verbal selon les sessions suivantes :

➤ Session 1 – mercredi 23 juillet 2025 de 9 heures 30 à 11 heures

Numéro (référence interne CASA)	Ville local	Adresse
325	ANNEMASSE	Ensemble immobilier sis à VILLE LA GRAND Zone dite "La cambette des Mouilles", 74100 , ANNEMASSE (Haute-Savoie)
136	VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	1313 Route de Frans, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
877	VAL THOIRY	Zac Val Thoiry-Rue Pré de Fontaine, 01710 THOIRY
443	MOULINS YZEURE	67 rue des Epoux Contoux et 174 route de Lyon, Centre commercial Cap Sud, , 03400 YZEURE
441	L'ISLE D'ADAM	Centre Commercial « LE GRAND VAL », ZAC du Pont des Rayons, 95290 L'ISLE ADAM
250	SALON DE PROVENCE	9207 Bd de la Reine Jeanne, 13300 SALON-DE-PROVENCE
734	SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	ZAC De la Laouve Zone Artisanale Lauve, 1 Rue du Coudoulet, 83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME
175	NICE LINGOSTIERE	Centre Commercial Lingostière, à proximité de la Route Nationale 06000 NICE ALPES MARITIMES
837	VILLENEUVE LOUBET	Lieudit « Les Cavaliers » - n° 1540 RN7 06270 VILLENEUVE-LOUBET
372	SAINTE MAXIME	Centre Commercial Champion "Le Préconil" Lieudit "La Baumette" Route du Muy - 83120 SAINTE-MAXIME
131	ST AMAND LES EAUX	Monts des Bruyères Sud, 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX
426	AGEN BOE	ZAC LAMOTHE MAGNAC, 2 allées Joseph Lacroix, 47550 BOE
851	BORDEAUX MÉRIGNAC	10 rue Georges Ohm, 33700 MÉRIGNAC
876	ST MÉDARD EN-JALLES BORDEAUX	Lieu-dit Gajac, Av. René Descartes, 33160 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
160	SAINTES	ZAC « LA CHAMPAGNE SAINT GEORGES », 7 rue du Champ de Tir, 17100 SAINTES
772	SAINT JEAN DE LUZ	2 Av. Argi Eder, 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ
645	ALBI	Z.A.C FONLABOUR, 81000 ALBI RN 88
110	SAINT JEAN DE VEDAS	Galerie St Jean – RN 112 - Route de Sète 34430 SAINT-JEAN-DE-VÉDAS
226	TOULOUSE LABEGE	Parc Commercial Labège Innopole 108 place du commerce 31670 LABÈGE
882	TOULOUSE CENTRE	19 rue du puits Clos, 31000 TOULOUSE
796	COLMAR HOUSSEN	Zone d'aménagement concerté dû, 2 Rue du Parc, 68125 HOUSSEN
129	DINARD	Zac La Ville Es Meniers route Bords de Rance, 35730 PLEURTUIT
784	RENNES SAINT GREGOIRE	Angle 2 rue de la Longeraie & 11 rue du Chesnay Beauregard 35760 SAINT-GRÉGOIRE
835	LORIENT LANESTER	340 Rue Andrei Sakharov, 56600 LANESTER
378	ANGERS EST	Centre commercial ESPACES 49, Z.A.C. de MONTREJEAU 75 Av. Montaigne, 49000 ANGERS
895	CHALLANS	Zone Commerciale de la Juisière Rue Albert Camus, 85300 CHALLANS
181	LA ROCHE SUR YON	Rue des Flâneries, Centre Commercial Les Flâneries 85000 LA ROCHE SUR YON
327	NANTES BASSE GOULAINÉ	Centre commercial POLE SUD Lieudit Les Chalonges Route de Clisson, 44115 BASSE GOULAINÉ
162	NANTES SAINT HERBLAIN	345 Rte de Vannes, 44800 SAINT-HERBLAIN
697	CHALON SUR SAÔNE	ZAC LES PORTES du SUD 6 rue René Cassin, 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
891	MONTBELIARD	ZAC du Pied des Gouttes, 25200 MONTBELIARD

➤ Session 2 – mercredi 23 juillet 2025 de 11 heures à 12 heures 30

Numéro (référence interne CASA)	Ville local	Adresse
624	ABBEVILLE	Parc d’Activités de VAUCHELLES LES QUESNOY - 80132 VAUCHELLES LES QUESNOY
410	COMPIEGNE	1 rue Ferdinand de Lesseps, ZAC des Mercières, 60200 COMPIÈGNE
248	CREIL SAINT MAXIMIN	Parc d’activités des Haïes, RN 16, 60740 SAINT MAXIMIN
362	DUNKERQUE	Centre Commercial Cora 49 Rue Eugène Pottier, 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE
840	VILLENEUVE D'ASCQ	14 Av. de l'Avenir, 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ
202	SAINT-BRIEUC	Lotissement du plateau de Langueux, 15 Rue Fulgence Bienvenue, 22360 LANGUEUX
829	QUIMPER	Centre Commercial CARREFOUR KERDRÉZEC, 11 rue du Poher 29000 QUIMPER
857	LANNION	Route de Perros Guirec, 22300 LANNION
375	LORIENT	92-94 Rue du Colonel Muller - ZAC Carrefour 56100 LORIENT
341	VANNES	Zone commerciale de Luscenen - 56880 PLOEREN
615	DREUX NORD	Les Coralines Zone Commerciale, 14 c Rue Henry Potez, 28100 DREUX
647	MONTARGIS AMILLY	850 rue de l'Europe, 45200 AMILLY
862	BEAUNE	Centre Commercial Saint Jacques 9 avenue du Général De Gaulle 21200 BEAUNE
884	MACON SUD	89/91 Rte de Lyon, 71000 MÂCON
874	NEVERS	30 Bd dû Grands-Prés-des-Bordes, 58000 NEVERS
254	PONTARLIER	61 Rue de la République, 25300 PONTARLIER
205	DIEPPE	39 Rue de la Barre, 76200 DIEPPE
420	FRANQUEVILLE	ZAC La Mare Thierry - Ilot ZB, 27020 FRANQUEVILLE
811	LE HAVRE	22 rue Casimir Périer, 76600 LE HAVRE

➤ **Session 3 – mercredi 23 juillet 2025 de 13 heures 30 à 15 heures**

Numéro (référence interne CASA)	Ville local	Adresse
116	ALBERTVILLE GILLY	Zone Artisanale Le Grand Pré, 73200 GILLY-SUR-ISÈRE
182	AIX LES BAINS	Bauges Route des Bauges, 55 Rue des Allobroges, 73100 Grésy-sur-Aix
777	AMBÉRIEU	Zone Commerciale de l'Aviation, 01500 AMBERIEU EN BUGEY (Ain) Lieu-Dit Terreau le Marais
773	RIOM	Route de Volvic, Lieu-dit "Les Gardelles", MALAUZAT (63200)
447	AUBENAS	Quartier de Ponson, ZAC du Moulon, 07200 AUBENAS
898	MONTELMAR	Avenue de Gournier, Zone Industrielle de Montélimar (26200), Les Blaches dû Couchant
112	BOURG EN BRESSE	Pôle Commercial Cap Emeraude, 421 Av. François Pignier, 01000 BOURG-EN-BRESSE
822	LE PUY BRIVES-CHARENSAC	70 Av. Charles Dupuy, 43700 BRIVES-CHARENSAC
794	CHAMNORD (CHAMBERY)	Centre Commercial CHAMNORD 250 Rue Eugène Ducretet, 73000 CHAMBÉRY
222	GRENOBLE LES CLERCS	CARRE DES CLERCS' 2 bis, rue Lafayette 38000 GRENOBLE
191	EPAGNY	9 rue des roseaux 74330 ÉPAGNY
328	L'ISLE D'ABEAU	Centre Commercial Carrefour l'Isle d'Abeau Zac St Hubert, Zac Saint Hubert, 30 Rue des Sayes, 38080 L'ISLE-D'ABEAU
841	LYON BEYNOST	Centre commercial leclerc ZAC des Baterses, 01700 BEYNOST.
244	LYON CALUIRE	Centre commercial Auchan 10, Petit Chemin 69300 CALUIRE-ET-CUIRE
616	OYONNAX ARBENT	Allée des Fleurs, Centre Commercial, 01100 ARBENT
155	ROANNE	ZAC Espace St. Louis, 1 Rue Alexandre Raffin, 42300 ROANNE
147	TIGNIEU-JAMEYZIEU	Centre Commercial Place du Dauphiné 25 Rue du Dauphiné, 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU
831	VALENCE NORD	ZAC des Couleures, All. Joseph Vallot, 26000 VALENCE
709	VALENCE ST PERAY	Centre Commercial les Murets II, 1020 Av. Gross Umstadt, 07130 SAINT-PÉRAY
921	VOIRON	Parc commercial des Blanchisseries - Bâtiment 2 - Étage - 2 rue Jean Monnet, 38500 VOIRON
603	ANNECY SEYNOD	Parc d'activités ZAC DE PERIAZ, 71 boulevard Costa de Beauregard, 74600 SEYNOD
312	THONON LES BAINS	ZA de Marclaz Espace Léman 2, 12 rue du Pamphiot , 74200 THONON LES BAINS
815	SAINT ETIENNE NORD	RN 82, 108 D1082, 42580 L'ÉTRAT

➤ **Session 4 – mercredi 23 juillet 2025 à partir de 15 heures**

Numéro (référence interne CASA)	Ville local	Adresse
195	PARIS SAINT LAZARE	Centre commercial 92 rue Saint Lazare 75009 PARIS
605	VILLIERS SUR MARNE	ZAC des portes de Villiers 94350 VILLIERS SUR MARNE
551	BOULOGNE BILLANCOURT	6 boulevard Jean Jaurès, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
229	LEVALLOIS-PERRET	60, rue du Président Wilson - 56, rue du Président Wilson - 97-99-101, rue Louis Rouquier et 27-29-31-33, rue Rivay, 92300 LEVALLOIS-PERRET
365	LES CLAYES SOUS BOIS	Zone commerciale Alpha Park, 78 avenue Henri Barbusse, 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS
108	HOUILLES	95 Bd Jean Jaurès, 78800 HOUILLES
376	CORBEIL ESSONNES	Centre commercial EXONA 24 av Paul Maintenant, 91100 CORBEIL ESSONNES
374	COULOMMIERS	36 Rue du Grand Morin 77120 COULOMMIERS
855	FRESNES	14 Rue des Jachères, 94260 FRESNES
786	PARIS CONVENTION	11 rue Olivier de Serres, 75015 PARIS
189	PARIS PASSY	50 rue de Passy, 75016 PARIS
818	PARIS ST ANTOINE	76/78 rue Traversière et 12 rue de Prague, 75012 PARIS
834	VILLEBON SUR YVETTE	Parc d'Activités Commercial VILLEBON 2, Zone « lieudit les Tournelles », Local n° 270, 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
883	VENELLES	12, Avenue de la Grande Begude, Quartier des Quatre Tours, 13770 VENELLES
820	AIX EN PROVENCE	75 rue des Cordeliers,13100 AIX EN PROVENCE
875	TOULON OLLIOULES	Quartier Lagoubran 83190 TOULON OLLIOULES
893	ARLES	Lotissement CITERAMA, Quartier de Fourchon, ZAC de Fourchon, 13200 ARLES
845	PUGET-SUR-ARGENS	Quartier Les Barestes, Lotissement La Tuilière RN7, 83480 PUGET-SUR-ARGENS
180	AVIGNON CENTRE	16 Rue du Vieux Sextier, 84000 AVIGNON
326	AVIGNON VEDÈNE	Shopping Centre, Forum Commercial BULD' AIR, 130 Chemin du Pont Blanc, 84270 VEDÈNE
227	MARSEILLE VALENTINE	117 Traverse de la Montre, Quartier la Valentine, Centre Commercial « Grand V », 13926 MARSEILLE CEDEX 11
253	CANNES MANDELIEU	Parc d'Activité de l'Echangeur – Bâtiment « Les Capucines », Lot n°16 - 1er étage - 06210 MANDELIEU
369	LA CIOTAT	Centre Commercial « Ancre Marine » situé Chemin du Puits de Brunet à LA CIOTAT (13600)
152	GRASSE	1290 Route de la Paoute, 06130 LE PLAN DE GRASSE
830	ISTRES	Zone d'aménagement concerté Cognets Sud, 13800 ISTRES
863	PERTUIS	42 Lieu-dit Les Bertranes, 84120 PERTUIS ROUTE D'AIX
848	TOULON LA VALETTE du VAR	Lotissement d'activité économique CASTEL Les Espaluns, Av. de l'Université, 83160 LA VALETTE-du-VAR
193	TRANS EN PROVENCE	Lotissement commercial du Plan Quartier du PLAN - 83720 TRANS EN PROVENCE
196	ANGOULEME	15-17 rue René Goscinny 16000 ANGOULÊME
774	BERGERAC	Zone Commerciale La Cavaille Nord, Rte de Bordeaux, 24100 BERGERAC
122	BIGANOS	Parc Commercial - Les Portes du Delta - Zone d'activités PONT NEAU, 33380 BIGANOS
828	BORDEAUX GD TOUR (SAINTE-EULALIE)	PARC D'ACTIVITÉS COMMERCIAL GRAND'TOUR, Bordeaux Grand Tour, 33560 SAINTE-EULALIE

608	BRIVE MAZAUD	Rue Armand Sourie, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
807	LA TESTE DE BUCH	20 avenue de Verdun La TESTE 33260 BUCH
176	LA ROCHELLE	Route nationale 22, 17138 PUILBOREAU
859	SAINT PAUL LES DAX	Centre Commercial le Grand Mail le Grand Mail Route, Lo Mont, 40990 SAINT-PAUL-LÈS-DAX
125	LE PIAN MEDOC	74 route de Pauillac 33290 LE PIAN MEDOC
115	LIMOGES NORD	Family Village Limoges, rue Amédée Gordini, 87280 LIMOGES
627	MARMANDE	Av. François Mitterrand, 47200 MARMANDE
230	MONT DE MARSAN	Centre Commercial Grand Moun 200 Bd Oscar Niemeyer, 40280 SAINT-PIERRE-du-MONT
843	NIORT	ZI Niort Souche, Rue Robert Turgot, 79000 NIORT
707	PAU LESCAR	16 Av. André Marie Ampère, 64230 LONS
161	POITIERS ST BENOIT	11 rue du Clos Marchand 86280 POITIERS ST. BENOÎT
609	TULLE	CENTER COMMERCIAL CITÉA, Quai Victor Continsouza, 19000 TULLE
735	ROYAN VAUX SUR MER	Centre commercial Val lumièr, 17640 VAUX SUR MER
142	ANGLET	62 Rue des Pontots, 64600 ANGLET
783	TOULOUSE COLOMIERS	ZAC du Perget,31100 COLOMIERS
371	ALES	480 avenue Olivier de Serre 30100 ALES
165	RODEZ	Espace Commercial St. Marc Les 4 Saisons 12850 ONET-LE-CHÂTEAU
781	AVIGNON LES ANGLES	ZAC Grand Angles Activités 150, Avenue de Grand Angles - Lieudit La Dinarelle, 30133 LES ANGLES
782	MONTAUBAN	510 Route du Nord Lieudit Ramier Zone Futuropole 82000 MONTAUBAN
770	CARCASSONNE	Zone ferraudière, 1 Rue Juliette Costeplane, 11000 CARCASSONNE
1120	NARBONNE	21 Rue Demoge, 11100 NARBONNE
367	NÎMES VIGNOLLES	ZAC du Mas de Vignoles, Centre Commercial Carré Sud, 148 Rue Jean Lauret, 30900 NÎMES
382	PERPIGNAN CANET EN ROUSSILLON	CENTRE COMMERCIAL des Alizées, 4 Rue Eole, 66140 CANET-EN-ROUSSILLON
219	TOULOUSE GRAMONT	23 Chemin de Gabardie, 31200 TOULOUSE
220	BEZIERS	8 rue de la Giniesse, 34500 BEZIERS
154	PERPIGNAN RIVESALTES	Parc d'activités commerciales "CAP ROUSSILLON", 66600 RIVESALTES
138	TOULOUSE PORTET	14 Bd de l'Europe, 31120 PORTET-SUR-GARONNE
330	THIONVILLE	3 rue Jean Vigo - Z.I. VAL MARIE - 57100 THIONVILLE
190	HAGUENAU	Zone Industrielle et Commerciale "AUCHAN", lieudit "Kuttler", 67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
607	EPERNAY PIERRY	Centre commercial E. Leclerc, PAC "les Forges, Chem. Des Forges, 51530 PIERRY
213	NANCY	6-8 place Henri Mengin, 54000 NANCY
844	SARREGUEMINES EST	ZAC, Rue des Bouleaux, 57200 SARREGUEMINES
780	STRASBOURG LA VIGIE (OSTWALD)	Centre Commercial LA VIGIE 9, rue Ferdinand Braun, 67540 OSTWALD
170	VILLERS SEMEUSE	ZAC Des Ayvelles, D764B, 08130 VILLERS-SEMEUSE
273	VENDENHEIM	2 Rue Transversale C 67550 VENDENHEIM
321	ANGERS BEAUCOUZÉ	Centre Commercial L'ATOLL L'Atoll Ecoparc dû Les Buissons, 49070 BEAUCOUZÉ
379	LE MANS RUAUDIN	1 Boulevard des Hunaudières, Family Village Les Hunaudières, 72230 RUAUDIN
733	CHOLET ECUYERES	Zone d'aménagement concertée de l'Ecuyère Rue Sorel Tracy 49300 CHOLET

Lors de cette audience, le juge-commissaire pourra entendre les candidats acquéreurs dont la présence physique est souhaitée, ainsi que le cas échéant le(s) dirigeant(s), bailleur(s), contrôleur(s) et créancier(s) nanti(s) sur le fonds de commerce.

L'ordonnance sera ensuite rendue par le juge-commissaire, qui retiendra ou non l'une des offres présentées, dans l'intérêt de la procédure et de la sauvegarde de l'emploi. Des précisions complémentaires pourront être demandées aux candidats en cours d'audience.

Le juge-commissaire n'est pas tenu d'accepter les offres présentées et pourra arrêter de nouvelles modalités de cession.

Quels que soient sa forme et les modalités de l'offre, aucune rétractation de l'offre ne sera possible après dépôt et ce jusqu'à l'aboutissement de la procédure, à savoir le prononcé de l'ordonnance du Juge-Commissaire.

3) **L'entrée en jouissance**

L'entrée en jouissance interviendra au jour de l'ordonnance du Juge-Commissaire autorisant la cession, de telle sorte qu'à compter de cette date, les loyers des locaux ainsi que toutes les charges et assurances et impôts afférents au fonds de commerce seront supportés par le repreneur.

La remise des clés au cessionnaire désigné est subordonnée aux conditions suivantes :

- consignation de la totalité du prix offert ;
- présentation d'un certificat d'assurance des locaux ;
- attestation d'absence de travaux jusqu'à la signature des actes de cession
- consignation du dépôt de garantie du bail.
- l'acceptation par le candidat, de laisser à la liquidation judiciaire l'accès aux locaux pour la réalisation de l'actif corporel.

En cas de recours contre l'ordonnance du juge-commissaire, le cessionnaire aura l'engagement de supporter les loyers dans le cadre de l'exécution provisoire, sauf à ce qu'une décision statue en sens contradictoire.

Ces conditions essentielles doivent être reconnues comme expressément acceptées dans l'offre de reprise.

4) **Frais de rédaction d'acte**

L'acte sera établi par le conseil du liquidateur, l'acquéreur pouvant se faire assister de son propre conseil.

Pour mémoire, les frais de rédaction de l'acte sont à la charge de l'acquéreur.

DECLARATION D'INDEPENDANCE ET DE SINCERITE DU PRIX

Je soussigné

Agissant en qualité de

Déclare que le prix de cession figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

Précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession, le prix offert étant stipulé net vendeur.

Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des clauses et conditions du cahier des charges, et les accepte sans réserve.

Déclare avoir connaissance tant de l'état des actifs et des locaux au regard de la réglementation applicable en cours que de la situation locative et m'engage expressément à en faire mon affaire personnelle, notamment à quant à un éventuel renouvellement du contrat de bail.

Déclare que le montant des honoraires de toute nature relatifs à cette offre d'acquisition des actifs, des commissions d'agence et/ou d'apporteurs d'affaires s'élève à la somme de
€ et que leurs bénéficiaires sont :

Je déclare en outre avoir pris connaissance de l'article L.642-3 du Code de commerce, lequel dispose :

« Ni le débiteur, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni les parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre. De même, il est fait interdiction à ces personnes d'acquérir, dans les cinq années suivant la cession, tout ou partie des biens dépendant de la liquidation, directement ou indirectement, ainsi que d'acquérir des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine, directement ou indirectement, tout ou partie de ces biens, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une exploitation agricole, le Tribunal peut déroger à ces interdictions et autoriser la cession à l'une des personnes visées au premier alinéa, à l'exception des contrôleurs. Dans les autres cas, le Tribunal, sur requête du ministère public, peut autoriser la cession à l'une des personnes visées au premier alinéa, à l'exception des contrôleurs, par un jugement spécialement motivé, après avoir demandé l'avis des contrôleurs.

Tout acte passé en violation du présent article est annulé à la demande de tout intéressé ou du ministère public, présentée dans un délai de trois ans à compter de la conclusion de l'acte. Lorsque l'acte est soumis à publicité, le délai court à compter de celle-ci ».

Et formuler mon offre en conformité avec ses dispositions.

Fait à, le

Signature

**Questionnaire de provenance des fonds
Personne morale**

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

1 – Qualité de la personne morale dans l'opération : Sélectionnez

2 – Identification de la personne morale

Dénomination sociale :

Forme juridique :

Capital social :

Adresse du siège social statutaire :

Adresse du siège social réel (si différent du siège statutaire) :

Adresse des établissements secondaires :

-
-
-
-

Nationalité de la personne morale :

Objet social de la personne morale :

NB : si la société n'est pas française, joindre un document justifiant de l'existence de la personne morale

IDENTIFICATION DES ASSOCIES ET DU REPRESENTANT LEGAL

3 – Les associés de la personne morale

Nombre d'associés :

	Associés 1	Associés 2	Associés 3
Noms et prénoms			
Date de naissance			
Lieu de naissance			
Nationalité			
Adresse			
Pourcentage de détention dans le capital social			

	Associés 4	Associés 5	Associés 6
Noms et prénoms			
Date de naissance			
Lieu de naissance			
Nationalité			
Adresse			
Pourcentage de détention dans le capital social			

IDENTIFICATION DE L'OPERATION

5 – Nature de l'opération :

6 – Objet de l'opération : Sélectionnez

7 – Dans quel but la personne morale fait cette opération ? Sélectionnez

	Oui	Non
8 – ? La personne morale agit-elle pour son compte ?	☐	☐
9 – La personne morale agit-elle pour le compte d'une autre personne ?	☐	☐
Dans l'affirmative, indiquer la personne morale bénéficiaire de l'opération :	☐	☐
10 – Les associés ou les dirigeants sont-ils des PPE (personnes politiquement exposées) ?	☐	☐
11 – Si vous avez répondu OUI à la question précédente, les associés ou dirigeants ont-ils un lien avec un pays ou un Etat dont le dispositif LAB-FT est absent ou déficient ?	☐	☐
12 – Les associés ou dirigeants résidant à l'étranger exercent-ils ou ont-ils exercé une des fonctions visées par l'article R.561-18 du Code monétaire et financier ? (cf. annexe)	☐	☐

ORIGINE DES FONDS POUR L'OPERATION

13 – Origine des capitaux pour l'opération

Origine des capitaux pour l'opération	Les fonds proviennent :
Compte bancaire Sélectionnez Nom : Adresse : Numéro de compte : Montant :	Banque sélectionnez Nom : Adresse : Numéro de compte : Montant :
Prêt bancaire Nom de l'établissement bancaire : Adresse : Montant :	Prêt bancaire Nom de l'établissement bancaire : Adresse : Montant :
Prêt familial Noms et prénoms : Adresse : Montant :	Apports des associés Noms et prénoms : Adresse : Montant :

Joindre une copie des statuts de la personne morale

Date :

Nom et prénom :

Qualité :

☐ Dirigeant de la société

☐ Personne ayant reçu pouvoir (dans ce cas joindre le pouvoir)

Signature :

**Questionnaire de provenance des fonds
Personne physique**

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE

1 – Qualité de la personne dans l'opération : sélectionnez

2 – Identification de la personne

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Date et lieu de délivrance du document d'identité : Sélectionnez

Joindre une photocopie de la carte d'identité ou du passeport

3 - Activité(s) professionnelle(s) exercée(s)

	Oui	Non
4 – Agissez-vous pour votre compte ?	☐	☐
5 – Agissez-vous pour le compte d'une autre personne ?	☐	☐
Dans l'affirmative, indiquez le nom de cette personne		
6 –Etes-vous une personne politiquement exposée au sens de l'article R.561-18 du code monétaire et financier ? (cf. annexe)	☐	☐
7 – Si vous avez répondu OUI à la question précédente, avez-vous un lien avec un pays ou un Etat dont le dispositif LAB-FT est absent ou déficient ?	☐	☐
8 – Résidez-vous à l'étranger et exercez-vous ou avez-vous exercé une des fonctions visées par l'article R.561-18 du code monétaire et financier ? (cf. annexe)	☐	☐

IDENTIFICATION DE L'OPERATION

9 – Nature de l'opération :

10 – Objet de l'opération : Sélectionnez

11 – Dans quel but faites-vous cette opération ? Sélectionnez

ORIGINE DES FONDS POUR L'OPERATION

Origine des capitaux pour l'opération Compte bancaire Sélectionnez Nom : Adresse : Numéro de compte : Montant : Prêt bancaire Nom de l'établissement bancaire : Adresse : Montant : Prêt familial Noms et prénoms : Adresse : Montant :	Les fonds proviennent : Banque sélectionnez Nom : Adresse : Numéro de compte : Montant : Prêt bancaire Nom de l'établissement bancaire : Adresse : Montant :
---	--

Date :

Nom et prénom :

Signature :